



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'EURE

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Évreux, le 29 SEP. 2014

Service prévention des risques  
et aménagement du territoire

Unité planification urbaine et rurale

Dossier suivi par : Corinne Goillot

Tél : 02 32 29 60 20

Fax : 02 32 29 61 81

Mél : corinne.goillot@eure.gouv.fr

Notre référence : SPRAT/GE/2014/ 85

Monsieur le maire

Par courrier en date du 6 août 2014, reçu par mes services le 12 août 2014, vous avez saisi la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) de l'Eure afin qu'elle émette un avis sur le projet de PLU de votre commune dans le cadre de la consultation prévue à l'article L 123-1-5 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, l'avis de cette commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération distinguée.

**Pour le Préfet et par délégation**

le directeur départemental adjoint

Albert Dudon

**Monsieur le maire  
de Breuilpont**

**27640 Breuilpont**

# Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles

## Plan local d'urbanisme de Breuilpont

Monsieur le maire,

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA), créée par la loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche et présidée par Monsieur le Préfet, associe des représentants des collectivités territoriales, de l'État, de la profession agricole, des propriétaires fonciers, des notaires et des associations agréées de protection de l'environnement.

La CDCEA émet notamment, dans les conditions définies par le code de l'urbanisme, un avis sur l'opportunité de certaines procédures d'urbanisme au regard de l'objectif de préservation des terres agricoles.

J'ai l'honneur de vous informer que, lors de sa réunion du 16 septembre 2014, la commission a émis un **avis favorable** sur le projet de PLU de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La secrétaire de séance,



Corinne GOILLOT